



Fichier des incidents de paiements des crédits aux particuliers

Par **aydo**, le **10/02/2010** à **13:43**

Bonjour,rnrnJ'ai été fiché à la Banque de France (Fichier des Incidents de Paiements des Credits aux Particuliers) suite à une liquidation qui a été prononcé à mon encontre en 2007 (qui n'a rien avoir avec un prêt bancaire). rnIl y eue une clôture de la liquidation avec extinction de passif en 2008. A ce jour je suis toujours fiché Banque de France (pendant 8 ans). Quelle sont les moyens dont je dispose pour lever ce fichage Banque de France. Que puis je faire? rnrnMerci d'avance.

Par **Patricia**, le **10/02/2010** à **20:09**

Bonsoir,rnrnLes problèmes de liquidation judiciaire étant très complexes, difficile de vous répondre précisément sans connaître votre dossier et le rapport du JEX. rnMais comme pour tous fichages, tant que votre dette ne sera pas remboursée intégralement, vous serez fiché.rnLe meilleur interlocuteur qui peut vous donner une réponse pertinente, est la BdF. rnLui avez-vous demandé ? Que vous a-t-elle répondu ?

Par **aydo**, le **11/02/2010** à **12:47**

Bonjour,rnrnJe tenais déjà à vous remercier pour votre réponse.rnrnMes dettes sont entièrement remboursés (extinction de passif).rnrnLa BdF me dit que le fichage ne peut être levé. C'est pour cette raison que je pose cette question sur ce forum, pour avoir vos avis et

connaitre la loi sur ce sujet.rnrnMerci